



Mon patron m'oblige a faire un autre métier

Par **ricki43**, le **25/11/2012** à **16:34**

je suis en CDI depuis juillet 2010 et je suis carreleur de métier ce qui est marqué dans mon contrat de travail. depuis quelques temps mon patron m'oblige à faire des travaux de maçonnerie traditionnel qui n'a rien a voir avec mon métier. mon patron refuse de me faire un licenciement économique et moi je refuse de faire un métier qui n'est pas le mien .

Par **Ales**, le **26/11/2012** à **13:58**

Bonjour,

Continuez de refuser les tâches qui ne sont pas prévues par votre contrat de travail. Si votre employeur vous menace de vous licencier pour faute grave, informez le qu'une telle modification unilatéral de votre contrat de travail n'est pas autorisée et que devant les prud'hommes votre licenciement pour faute grave sera requalifier en licenciement sans cause réelle et sérieuse et que vous toucherez de très grosse indemnités en conséquence.